

gardoit cette nomination comme illégale, & comme suggérée par le crédit de celle de Vienne, quoique le Chapitre eut protesté que l'élection a été des plus libre, & que toutes les précautions nécessaires ont été prises pour la rendre telle; puisque dans ces circonstances il est entré sur les terres de l'Archevêché un gros corps de troupes Bavaraises, qui a occupé tous les Baillesages situés entre les rivières de *Sala* & d'*Alza*, où ces troupes ont exigé de grosses contributions, tant en argent comptant, qu'en vivres & en fourages.

Ce qui découvre d'ailleurs les intentions du nouvel Electeur, c'est une déclaration qu'il a faite, après un Conseil tenu à *Nymphenbourg*; auquel il a assisté « Que, conformément » aux exhortations qui lui ont été faites par » le feu Empereur son Pere, il ne souhai- » toit rien avec plus d'ardeur, que de com- » mencer sa Régence en paix & en tranquillité; » que dans cette vûe il avoit fait proposer une » suspension d'armes à la Cour de Vienne; » Et qu'à l'égard des prétentions que le droit » de sa Maison lui donnoit sur la succession » d'Autriche, il ne vouloit point prendre le » titre de *Roi de Boheme*, ni en ajouter d'autre » à ceux qu'il porte ordinairement, que celui » d'*Archiduc d'Autriche*, parce que de ce titre » dérivoient toutes ces prétentions; lesquelles » néanmoins, il étoit résolu de remettre à la » décision des Etats de l'Empire, préférant » plutôt cette voye amiable, que d'employer » celle des armes. »

On croit devoir s'attendre d'une telle déclaration, que les troupes Autrichiennes se retireront de la Baviere; c'est du moins une priere qui sera faite